



Monsieur le Président,

Depuis plus de trois mois, la plupart des personnels de notre Ministère participent, en présentiel ou en télétravail, à la lutte contre le coronavirus. Pendant cette crise, afin de préserver la santé de tous, certains d'entre nous ont été placés en ASA et n'ont pu, indépendamment de leur volonté, travailler

En réponse au professionnalisme et au dévouement exemplaire des personnels, les ministres ont au mieux consenti à octroyer une prime à un agent sur trois. Les autres quant à eux, ont vu leur solde de jours de congés amputé ! A peine plus de 30% d'agents sont bénéficiaires de la prime sur des critères totalement hermétiques et différents d'une direction à une autre.

Quant au principe de l'ordonnance congés, les agents ne peuvent être tenus pour responsables de la crise sanitaire et à ce titre ne devraient pas être pénalisés. Contrairement à ce que pourraient penser les ministres, le confinement n'était pas des vacances ! La décision d'attribuer une prime « Covid » et l'adoption le même jour, en Conseil des ministres de l'ordonnance congés était tout sauf une coïncidence !

Cette entourloupe aura alimenté bien des polémiques et ravivé de fortes tensions dans une période qui n'en n'avait vraiment pas besoin. C'est pourquoi, alors qu'ils ont été au front par milliers, les agents de notre ministère ressentent aujourd'hui de la colère et de l'indignation.

FO DGFIP 84 considère que la reconnaissance doit passer par une revalorisation des traitements et revendique, en conséquence, une augmentation de la valeur du point d'indice et la mise en œuvre d'un plan de promotions exceptionnel.

Quand un État peut prêter des milliards d'euros à des entreprises privées, sans aucune contrepartie, ni garantie pour la sauvegarde de l'emploi, il doit être en capacité de reconnaître la technicité et la qualification de ses agents en les rémunérant en conséquence et en leur offrant un déroulement de carrière décent.

Par ailleurs, ce monde d'après, tellement vanté par nos gouvernants, ressemble à s'y méprendre au monde d'avant.

Pour preuve, dans l'administration fiscale, le projet du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) revient sur le devant de la scène.

Au nom d'une efficacité, restant à démontrer, d'adaptation de l'offre de service aux moyens, dont pourtant on nous a privés, on est en train de détruire ce qui faisait la force de la DGFIP : son réseau de postes et services de pleine compétence au plus près de la population et de nos partenaires, à rebours des leçons de la crise.

FO DGFIP 84 n'accepte pas la disparition d'un service public de proximité, assuré par des fonctionnaires statutaires, et refuse l'externalisation des missions de la DGFIP.

De plus, la disparition de nos structures a une influence sur les mutations des agents. Nombre d'entre eux ont du mal à obtenir satisfaction lorsqu'ils demandent une mutation. La suppression des Commissions administratives paritaires les prive d'un moyen de défendre leurs intérêts devant l'administration.

Dans ces conditions, la délégation FO-DGFIP 84 revendique le rétablissement des CAP et la mise en place d'un deuxième mouvement de mutations dans l'année.

A ces mesures vexatoires vient s'ajouter la rupture conventionnelle prévue par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui précarise le statut du fonctionnaire.

F.O. DGFIP 84 est bien conscient que, par ces temps difficiles et incertains à la DGFIP, avec la menace de la mobilité géographique et professionnelle, certains agents aient envie de mettre fin à leurs fonctions.

Toutefois, la délégation analyse la rupture conventionnelle comme un nouvel outil pour pousser les agents bénéficiant d'un emploi statutaire vers la sortie et les remplacer par des personnels contractuels selon les besoins du moment.

On incite le fonctionnaire à la mobilité, en lui consentant un pécule, très peu attractif au demeurant, pour bons et loyaux services. On lui fait même miroiter une indemnité « nette d'impôt ».

Il s'agit d'un véritable plan social déguisé de la fonction publique, qui, compte tenu de la crise de l'emploi dans le secteur privé qui se profile à l'horizon, montre l'absence totale de considération pour ses agents, fonctionnaires publics, pour certains, depuis des décennies.

Enfin, la délégation FO-DGFIP 84 souhaite affirmer son attachement au CHSCT qui a démontré toute sa pertinence dans la dernière période.

Pour la délégation FO DGFIP 84, très attachée à un service public de proximité et de qualité ainsi qu'aux conditions de travail de l'ensemble des collègues, nous condamnons les suppressions d'emplois et les restructurations, entraînant des conditions de travail dégradées.

Nous réitérons notre opposition à la fusion des instances représentatives du personnel du secteur public (fin de la séparation entre les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène de sécurité et de conditions de travail (CHSCT)) en une instance unique qui aura comme conséquence d'affaiblir et de diluer le travail à mener sur des thématiques très différentes et dont l'importance justifie une approche et des moyens qui, au contraire, doivent être renforcés.

Nous reviendrons en séance sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour de ce CHSCT et maintiendrons notre vigilance pour s'assurer de la protection effective de la santé et des conditions de travail des personnels.